BrestPort

- Accès piétons
- Accès piétons et véhicules
- Zone portuaire aux accès limités et contrôlés

Défibrillateurs présents dans les zones clôturées du port :

Poste de contrôle RN : (24h/24h)
- Standard : 02.98.14.77.59

DAMEN :
- Standard : 02.98.43.43.43

BrestPort :
- Standard : 02.98.46.23.80
- Astreinte sécurité : 06.07.17.75.40

LAFARGE :
- Standard : 02.98.80.96.33

BUNGE :
- Standard : 02.98.80.26.09

ORANGE :
- Standard : 02.98.43.52.00

1 Porte Réparation navale ; 2 Porte Terminal Multi Vracs ; 3 Porte Terminal Multimodal ; 4 Porte Forme 1 ; 5 Porte 5e Nord / 3e éperon ; 6 Porte Terminal EMR

Nacelle d'évacuation de blessés par grue :
En cas de blessé(s) sur un navire, il est possible, selon la situation, de solliciter les entreprises :
- Damen : 02 98 43 43 43
- AMB : 02 98 80 46 76 (plateforme multimodale : nacelle spreadable)

Consignes en cas d'accident / incident / comportement suspect

Protéger, sécuriser :

- Les mesures d'urgence sont destinées à stopper l'incident/accident s'il est en train de se dérouler ou à prendre d'éventuelles mesures de sécurité préventives s'il a déjà eu lieu.

Alerter :

- Sûreté / environnement : prévenir la capitainerie ou le PC Sûreté ou la Police (17)
- Sécurité : Pompiers (18 ou 112) et employeur.

Intervenir :

- **Prévenir le poste de contrôle d'accès et aller y accueillir les secours**
- Intervenir en fonction de ses compétences et moyens, sans se mettre en danger
  - Accident : réaliser les gestes de premiers secours
  - Déversement de produits dangereux : mise en place d'absorbants

En cas d'accident, informations à transmettre aux secours :

- ✓ *Localisation précise de l'accident et du **lieu d'accueil des secours**,*
- ✓ *Nature de l'accident et des risques qui persistent,*
- ✓ *Nombre de personnes concernées,*
- ✓ *Etat apparent des victimes,*
- ✓ *Premiers gestes effectués.*

Ne jamais raccrocher avant d'y avoir été invité par les secours.

N° de téléphone d'urgence :

- **Pompiers : 18 ou 112 / Police : 17**
- **Capitainerie : 02.98.76.59.96 / 06.64.48.13.96**
  VHF12 (24h/24h)
- **PC Sûreté : 02 98 14 77 59**

BrestPort

Plaquette d'accueil Sécurité / Sûreté
CONSIGNES SECURITE

Vous entrez en zone industrielle portuaire !

Prenez contact avec votre donneur d'ordre portuaire, il lui appartient de vous donner toutes les instructions et consignes sécurité/sûreté nécessaires à votre intervention.

CONSIGNES GENERALES DE SECURITE

Vitesse limitée à 30 km/h sauf indication plus restrictive

Stationnement interdit sur voies de grues, voies ferrées et à proximité des coupées

Interdiction de circuler ou de stationner sous les charges (piétons, véhicules)

Interdiction de fumer dans les zones à risque (vracs agroalimentaires, hydrocarbures, …)

Interdiction d'être sous l'emprise de l'alcool ou de la drogue

PROTECTIONS INDIVIDUELLES A PORTER OBLIGATOIREMENT

Chaussures de sécurité

Vêtements de sécurité haute-visibilité

Casque

D'autres Equipements de Protection Individuelle (EPI) peuvent être imposés par votre donneur d'ordre (gilet de sauvetage, lunettes, casque anti-bruit...).

RISQUES SPECIFIQUES DES ACTIVITES

Chute avec dénivellation / à l'eau

Ecrasement (déplacement de coupée)

Chute de charges (grues)

Collision avec véhicules (gros gabarit, …)

Explosion (Silos, station carburants …)

Incendie (produits inflammables)

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La proximité de la rade de Brest nécessite une grande vigilance par rapport aux différentes formes de pollution. Il faut :

- **Ramasser vos déchets et respecter les consignes de tri.**
- **Adopter une attitude économe en eau et en énergie.**
- **Maintenir un bon état de propreté des quais et terre-pleins.**

Respecte l'environnement

BrestPort

Plaquette d'accueil Sécurité / Sûreté
CONSIGNES SURETE

Vous entrez en zone sécurisée !

La zone ISPS, International Ship & Port Security Facilities, répond aux obligations fixées par le Code International Maritime. Les activités portuaires et de réparation navale présentent des risques. Aussi, vous devez respecter les consignes de sûreté suivantes :

INTERDICTIONS

Entrée interdite sans Autorisation

Accès véhicule interdit sans autorisation

Interdiction d'introduire des armes

Interdiction d'introduire des dispositifs incendiaires ou des explosifs

INSTRUCTIONS

Port du badge* obligatoire et badgeage en entrée et sortie du site

Badge véhicule ou logo entreprise obligatoire (Terminal Conteneur et Réparation Navale)

Ne pas stationner devant les entrées/sorties, utiliser les zones de dépose minute

Vidéo surveillance, contrôle d'accès et intrusion H24

Surveillance H24 et contrôles de sûreté

*** Toute personne trouvant un badge ou ayant perdu son badge doit avertir**

BrestPort - 1 rue de Kiel - 29200 Brest - 02 98 46 23 80

Un port de la Région Bretagne

Juin 2026